

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

*Je commence en citant le nom de Allah,  
Celui Qui accorde Sa miséricorde à toutes les créatures dans  
le bas monde mais aux seuls croyants dans l'au-delà, Celui  
Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants*

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ

*La louange est à Allah le Seigneur des mondes,*

وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ

*Que l'honneur et l'élévation en degrés soient accordés à  
notre maître Mouhammad le Messager de Allah,  
ainsi que la préservation de sa communauté  
de ce que le Prophète craint pour elle.*

### **Khoutbah n°881**

Discours du vendredi 12 août 2016  
correspondant au 9 Dhou l-Qa<sup>^</sup>dah 1437 de l'Hégire

## ***L'incitation à se repentir, à ne pas se croire protégé du châtime<sup>^</sup>nt de Allah et à ne pas désespérer de la miséricorde de Allah***

Mes frères de foi,

Louanges à Allah, nous Le louons et nous L'implorons de nous guider sur le chemin de droiture, nous recherchons Sa bonne guidée et nous Le remercions. Nous recherchons Son pardon et nous nous repentons à Lui. Nous recherchons la préservation de Allah contre le mal de nos âmes et de nos mauvais actes, celui que Allah guide, nul ne peut l'égarer et celui qu'Il égare, nul ne peut le guider.

Je témoigne qu'il n'est de dieu que Allah, qu'Il est le dieu unique et qu'Il n'a pas d'associé, ni de ressemblant ni de semblable, ni d'équivalent ni d'égal, qu'Il n'a ni limite, ni corps ni membre, qu'Il est Celui Qui pardonne les péchés et accepte le repentir, Celui Dont le châtime<sup>^</sup>nt est intense et Qui le retarde à qui Il veut, il n'est de dieu que Lui et c'est à Lui que l'on rendra compte.

Et je témoigne que notre Maître, notre bien-aimé, notre éminence et notre guide, la cause de notre joie, notre Maître Mouhammad est Son esclave et Son messager, celui qu'Il a élu et Son bien-aimé, celui que Allah a envoyé en tant que miséricorde pour les gens, en tant que guide

annonciateur de bonnes nouvelles et avertisseur d'un châtement. Ô *Allah* honore et élève en degré notre Maître *Mouhammad* le meilleur des gens, ainsi que sa noble famille et l'élite des compagnons.

Esclaves de *Allah*, je vous recommande, ainsi qu'à moi-même, de faire preuve de piété à l'égard de *Allah Al-^Aliyyou l-^Adhim*.

Mes frères de foi, sachez que le péché laisse des traces sur le cœur de la personne car comme les auteurs des *Sounan*<sup>1</sup> l'ont rapporté du Messager de *Allah* ﷺ :

(( إِنَّ الْمُؤْمِنَ إِذَا أَذْنَبَ كَانَتْ نُكْتَةٌ سَوْدَاءٌ فِي قَلْبِهِ فَإِذَا تَابَ وَنَزَعَ وَاسْتَعْتَبَ صُقِلَ قَلْبُهُ وَإِنْ زَادَ زَادَتْ حَتَّى يُغْلَقَ قَلْبُهُ فَذَلِكَ الرَّأْيُ الَّذِي قَالَ اللَّهُ تَعَالَى ﴿ كَلَّا بَلْ رَانَ عَلَى قُلُوبِهِمْ مَا كَانُوا يَكْسِبُونَ ﴾ ))

(*'inna l-mou'mina 'idha 'adhnaba kanat nouktatoun sawda'ou fi qalbih fa'idha taba wanaza^a was-ta^taba souqila qalbouh wa'in zada zadat hatta youghlaqa qalbouh fadhhalika r-ranou l-ladhi qala l-Lahou ta^ala ﴿ kalla bal rana ^ala qouloubihim ma kanou yaksiboun ﴾*) ce qui signifie : « **Certes, quand un croyant commet un péché, il se forme un point noir sur son cœur. Lorsqu'il fait le repentir, qu'il abandonne ce péché et le regrette, son cœur se purifie. Mais si au contraire il récidive, ce point s'étend davantage jusqu'à ce que son cœur soit refermé, c'est là l'enveloppe que Allah a mentionnée par Sa parole** [*sourat Al-Moutaffifin / 14*] qui signifie : « **Leurs cœurs ont été enveloppés d'une couche en raison de ce qu'ils faisaient.** »

Lorsque les péchés se succèdent sur les cœurs et qu'ils finissent par les refermer, il vient alors de la part de *Allah* un sceau qui frappe son empreinte. Ainsi la foi ne trouvera plus de voie pour parvenir aux cœurs et la mécréance ne trouvera plus de voie pour en sortir, tout comme l'a dit *Mouhammad Ibnou Jarir At-Tabariyy*, que *Allah ta^ala* lui fasse miséricorde. Il ne convient donc pas que l'un d'entre nous néglige le repentir même s'il recommençait le péché une fois après l'autre. En effet, il y a dans le repentir des péchés un polissage pour le cœur avant qu'il ne soit complètement enveloppé par cette couche et qu'il ne soit donc scellé. Surtout que personne ne dise : Comment vais-je faire le repentir alors que je me suis déjà repenti auparavant et que j'ai à nouveau commis le péché après le regret ?

*At-Tirmidhiyy* a rapporté du Messager de *Allah* :

(( كُلُّ بَنِي آدَمَ خَطَّاءُونَ وَخَيْرُ الْخَطَّائِينَ التَّوَّابُونَ ))

(*koullou bani 'Adama khatta'ouna wa khayrou l-khatta'ina t-tawwaboun*) ce qui signifie : « **La plupart des fils de 'Adam sont des pécheurs et les meilleurs des pécheurs sont ceux qui se repentent.** »

Ce *hadith* signifie que la plupart des fils de 'Adam tombent dans les péchés et les meilleurs d'entre eux sont ceux qui se repentent après avoir commis leurs péchés, chaque fois qu'ils désobéissent, ils font le repentir.

<sup>1</sup> Il s'agit de *Abou Dawoud*, *An-Naça'iyy*, *Ibnou Majah* et *At-Tirmidhiyy*.

Mes frères de foi, le repentir est une obligation que l'on doit accomplir immédiatement après n'importe quelle désobéissance, que le péché soit grand ou petit... Ne néglige aucune désobéissance de sorte à la laisser sans repentir car certes tu désobéirais en cela au Seigneur. Alors, mon frère musulman ne pense pas qu'il s'agit d'un petit péché, mais pense plutôt à Celui à Qui tu désobéis... Empresse-toi de te repentir de tes péchés, des grands comme des petits péchés. Empresse-toi de te repentir des péchés en les délaissant, tout en regrettant de ne pas avoir observé ton obligation à l'égard de *Allah*, Lui Qui t'a créé, Qui t'a fait grâce par de nombreux bienfaits que tu ne peux énumérer et que par la suite tu utilises dans le péché... Seigneur, Toi Qui es exempt d'imperfection ! Combien Tu nous donnes de répit !

Mes frères de foi, faites le repentir à *Allah* et prenez la ferme décision dans vos cœurs de ne plus jamais revenir à Sa désobéissance avant qu'il ne soit trop tard, car la mort vient soudainement.

*Allah ta^ala* dit dans le *Qour'an* honoré :

﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا تَوْبُوا إِلَى اللَّهِ تَوْبَةً دَّصُوحًا عَسَىٰ رَبُّكُمْ أَن يُكَفِّرَ عَنْكُم سَيِّئَاتِكُمْ وَيُدْخِلَكُم جَنَّاتٍ تَجْرِي مِن تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ ﴾

[*sourat At-Tahrim / 8*] (*ya ayyouha l-ladhina 'amanou toubou 'ila l-Lahi tawbatan nasouhan ^aça rabboukoum 'an youkaffira ^ankoum sayyi'atikoum wayoudkhillakoum jannatin tajri min tahtih l-'anhar*) ce qui signifie : « **Ô vous qui avez cru, faites le repentir à Allah d'une manière définitive. [Si vous le faites,] votre Seigneur vous expie vos péchés et vous fait entrer dans des jardins du Paradis dans lesquels coulent des fleuves.** »

Mon frère musulman, si ton péché consistait à avoir délaissé une obligation, alors rattrape-la car l'acceptation de ton repentir en dépend. Si ton péché concernait le droit d'un esclave de *Allah*, alors l'acceptation de ton repentir dépendra du fait que tu auras rétabli cet ayant droit dans son droit et que tu te seras débarrassé des injustices que tu auras fait subir aux esclaves, car le Prophète ﷺ a dit :

(( مَنْ كَانَ عِنْدَهُ مَظْلَمَةٌ لِأَخِيهِ فَلْيَتَحَلَّلْهُ مِنْهَا فَإِنَّهُ لَيْسَ تَمَّ أَيُّ فِي الْآخِرَةِ دِينَارٌ وَلَا دِرْهَمٌ ))

[rapporté par *Al-Boukhariyy*] (*man kana ^indahou madhlimatoun li'akhihi falyatahallalhou minha fa'annahou layça thamma -'ay fi l-'akhirah- dinaroun wala dirham*) ce qui signifie : « **Que celui qui a lésé son frère cherche à la réparer car il n'y aura plus alors -c'est-à-dire dans l'au-delà- ni dinar ni dirham.** »

Celui qui a été injuste envers son frère en portant atteinte à son honneur, en l'insultant ou en consommant ses biens sans droit, alors qu'il fasse réparation dès aujourd'hui, car certes le Jour du jugement sera très difficile... Ce sera le jour où l'homme fuira son frère, sa mère, son père, sa compagne, ses fils et ses enfants. Quant à celui qui s'est approprié les droits d'autrui et qui est mort avant de s'en acquitter sans excuse valable ou qui a été injuste envers d'autres personnes et qui est mort avant de s'en repentir sans excuse, alors ceux qui auront subi ses injustices, prendront des bonnes actions de l'injuste au Jour du jugement. Si ses bonnes actions

ne suffisent pas, on prendra des mauvaises actions de ceux qui ont été lésés et elles seront imputées à l'injuste. Ensuite, il sera jeté en enfer...

Alors, faites tous le repentir à *Allah*, ô vous les croyants, avant de mourir. Ô mon frère, fais le repentir avant ta mort car la mort dévoilera tes secrets, le Jour du jugement donnera de tes nouvelles et le châtement te dévoilera.

Mes frères de foi, préparez-vous pour le Jour du jugement... pour le Jour de la grande épreuve... pour le Jour des difficultés... pour le Jour du souffle dans le Cor... pour le Jour du tremblement... pour le Jour de la calamité... pour le Jour où les montagnes seront désintégrées et où les mers seront enflammées... Rappelle-toi ce jour-là,

﴿ يَوْمَ لَا تَمْلِكُ نَفْسٌ لِنَفْسٍ شَيْئًا وَالْأَمْرُ يَوْمَئِذٍ لِلَّهِ ﴾

[*sourat Al'-Infitar / 19*] (*yawma la tamlikou nafsoun linafsin chay'an wal-'amrou yawma'idhin lil-Lah*) ce qui signifie : « **Le Jour durant lequel nul ne sera profitable à quelqu'un d'autre ; ce Jour-là, personne ne pourra contester le jugement de *Allah*.** »

Cependant, ne désespérez pas de la miséricorde de *Allah*, esclaves de *Allah*. Ne désespère pas de la miséricorde de *Allah*, ô toi mon frère croyant, quel que soit le nombre de tes péchés. *Allah tabaraka wata^ala* dit :

﴿ قُلْ يَا عِبَادِيَ الَّذِينَ أَسْرَفُوا عَلَىٰ أَنفُسِهِمْ لَا تَقْنَطُوا مِن رَّحْمَةِ اللَّهِ إِنَّ اللَّهَ يَغْفِرُ الذُّنُوبَ جَمِيعًا إِنَّهُ هُوَ الْغَفُورُ الرَّحِيمُ ﴾

[*sourat Az-Zoumar*] (*qoul ya ^ibadiya l-ladhina 'asrafou ^ala 'anfouçihim la taqnatou min rahmati l-Lahi 'inna l-Laha yaghfirou dh-dhounouba jami^a 'innahou houwa l-ghafourou r-rahim*) ce qui signifie : « **Ô vous Mes esclaves qui avez été injustes envers vous-mêmes, ne désespérez pas de la miséricorde de *Allah*, certes, *Allah* pardonne tous les péchés. Il est certes Celui Qui pardonne, Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants.** »

Mon frère croyant, ne dis pas : (moi, *Allah* ne va pas me pardonner, Il va me châtier sans aucun doute car j'ai tellement commis de péchés...) C'est interdit de penser cela de *Allah*. En effet, que sais-tu de ce que ton Seigneur va faire de toi ? Comment peux-tu être catégorique à dire qu'Il va te châtier ?... *Allah* fait parvenir un châtement terrible mais Il est également Celui Qui pardonne, Qui est miséricordieux. Prends bien garde de persister à commettre des péchés en comptant sur la miséricorde de *Allah*, sans te repentir et en te disant que *Allah* est Celui Qui pardonne, Qu'Il est miséricordieux et qu'Il ne te châtiara pas : cela est interdit. Et prend bien garde aussi de désespérer de la miséricorde de *Allah*, si tu n'as pas fait le repentir et de dire que *Allah* va certainement te châtier et qu'Il ne te pardonnera pas. Cela aussi est interdit. Mon frère croyant, tu dois te maintenir entre la crainte et l'espoir. En ce sens que tu dois craindre le châtement de *Allah* et espérer Son pardon tout comme Sa récompense. C'est ainsi qu'il convient que tu sois... Maintiens-toi entre la crainte et l'espoir.

Mon frère musulman, écoute avec moi ce *hadith* rapporté par *Ibnou Majah* dans ses *Sounan* et qu'il rapporte de *Abou Mouça Al-'Ach'ariyy*, que *Allah* l'agrée. Il a dit : le Messager de *Allah* ﷺ a dit :

(( إِنَّ اللَّهَ يُمِلِّي لِلظَّالِمِ حَتَّى إِذَا أَخَذَهُ لَمْ يُفْلِتْهُ ))

(*inna l-Laha youmlī lidh-dhalimi hatta 'idha 'akhadhahou lam youflit-h*) ce qui signifie : « **Certes Allah ne châtie pas immédiatement l'injuste, mais quand Il le châtie, l'injuste ne pourra pas y échapper.** »

Alors, que la personne ne se laisse pas méprendre par ses péchés et son injustice en voyant que le châtiment tarde à venir ; parce que quand *Allah* châtie l'injuste, l'injuste est perdu. Écoute avec moi mon frère, ce *hadith qoudsiyy* rapporté par *At-Tirmidhiyy* avec une chaîne remontant jusqu'à 'Anas, dans lequel le Messager de *Allah* ﷺ dit :

(( قَالَ اللَّهُ تَعَالَى ))

(*qala l-Lahou ta'ala*) ce qui signifie : « **Allah ta'ala dit** » :

(( يَا ابْنَ آدَمَ إِنَّكَ مَا دَعَوْتَنِي وَرَجَوْتَنِي غَفَرْتُ لَكَ عَلَى مَا كَانَ مِنْكَ وَلَا أَبَالِي يَا ابْنَ آدَمَ لَوْ بَلَغَتْ ذُنُوبُكَ عَنَانَ السَّمَاءِ ثُمَّ اسْتَغْفَرْتَنِي غَفَرْتُ لَكَ يَا ابْنَ آدَمَ إِنَّكَ لَوْ أَتَيْتَنِي بِقُرَابِ الْأَرْضِ خَطَايَا ثُمَّ لَقَيْتَنِي لَا تَشْرِكُ بِي شَيْئًا لِأَتَيْتَكَ بِقُرَابِهَا مَغْفِرَةً ))

(*ya bna 'Adama 'innaka ma da'awtani warajawtani ghafartou laka 'ala ma kana minka wala 'oubali ya bna 'Adama law balaghat dhounoubouka 'ana'ana s-sama'i thoumma s-taghfartani ghafartou lak ya bna 'Adama 'innaka law 'ataytani biqourabi l-'ardi khatayan thoumma laqitani la touchrikou bi chay'an la'ataytouka biqourabiha maghfirah*) ce qui signifie : « **Ô toi, fils de 'Adam, tant que tu M'invoques et que tu espères Mon pardon, Je te pardonne quels que soient tes actes ; et Je n'en tiens pas compte.**

**Ô toi, fils de 'Adam, même si tes péchés atteignaient les hauteurs du ciel et que tu me demandais de te pardonner, alors Je te pardonnerais.**

**Ô toi, fils de 'Adam, même si tu venais au Jour du jugement avec une terre de péchés et sans toutefois M'attribuer d'associé, alors Je te donnerais autant de pardon.** »

Obéissez à *Allah*, Obéissez à *Allah*, ô esclaves de *Allah*... Obéissez à *Allah*, Obéissez à *Allah*, ô esclaves de *Allah*... faites le repentir à *Allah*... revenez à l'obéissance à *Allah*... accourez vers l'obéissance à *Allah*.

Ô *Allah*, fais-nous miséricorde, ô Toi Qui est miséricordieux avec les croyants, accorde-nous le repentir et ne dévoile pas nos défauts. Pardonne-nous, ô Toi *Allah*, accorde-nous Ton pardon.

Ayant tenu mes propos, je demande que *Allah* me pardonne ainsi qu'à vous-mêmes.



[www.apbif.org](http://www.apbif.org)

Association des Projets de Bienfaisance Islamiques en France  
52, boulevard Ornano 75018 Paris Tél. : 01 42 62 79 97 Fax : 01 42 62 79 68

*Les documents édités par l'APBIF peuvent être obtenus aux adresses suivantes :*

<b>Paris</b>	11, rue Labois-Rouillon 75019	01 42 62 86 46
	52, boulevard Ornano 75018 Paris	01 42 51 53 50
	24, rue du département 75018 Paris	01 40 05 95 22
<b>Ile de France</b>	3, rue Henri Barbusse 94340 Joinville-le-Pont	01 42 83 09 93
	413 avenue Jean Jaures 77190 Dammarie les lys	09 52 32 70 95
	12, place Georges Pompidou 93160 Noisy le Grand	01 43 04 50 21
<b>Alès</b>	9, rue du trescolet l'habitablelle 30110 Les Salles du Gardon	04 66 60 86 22
<b>Avignon</b>	71, avenue de Monclar 84000 Avignon	04 90 85 58 06
<b>Lille</b>	25bis rue Charles Quint 59000 Lille	03 20 06 31 10
<b>Lyon</b>	145, cours Tolstoï 69100 Villeurbanne	04 78 85 44 98
<b>Marseille</b>	99 boulevard de Strasbourg 13003 Marseille	04 91 62 98 09
	5 place Joseph Lanibois 13015 Marseille	09 53 97 47 45
<b>Montpellier</b>	391, Grand Mail Mosson 34080 Montpellier	04 67 04 17 83
<b>Nancy</b>	397 avenue Pinchard 54100 Nancy	09 50 89 38 07
<b>Narbonne</b>	26, avenue de Toulouse 11100 Narbonne	04 68 42 28 34
<b>Nice</b>	2 bis, rue Fodéré prolongée 06300 Nice	04 93 26 79 19
<b>Nîmes</b>	56, galerie Richard Wagner 30900 Nîmes	04 66 64 51 84
<b>Rennes</b>	22, rue Louis Delourmel 35230 Noyal-Châtillon sur Seiche	02 99 30 25 66
<b>Toulouse</b>	Résidence Les Oliviers 207 rue Henri Desbals 31100 Toulouse	05 61 76 17 16
<b>St-Dizier</b>	2, rue Hubert Fisbacq 52100 St-Dizier	03 25 05 37 90
<b>St-Etienne</b>	33, boulevard de la Palle 42100 St-Etienne	04 77 41 36 97
<b>Strasbourg</b>	17 rue d'Obernai 67000 Strasbourg	03 88 32 41 57
<b>Valenciennes</b>	448 rue Jean Jaures 59410 Anzin	03 27 41 72 88